

Assemblée générale de la Fédération nationale des Communes forestières

27 octobre 2017

Clôture

Stéphane TRAVERT

Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation

Monsieur le Président FNCOFOR, cher Monsieur JARLIER, Madame la vice-présidente du Conseil régional, merci de nous accueillir dans ce bel hémicycle. Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs les Maires des communes forestières, Monsieur le Président de l'Office National des Forêts, mon cher Jean-COLLET, et vous tous, Mesdames et Messieurs en vos grades et qualités. Si j'ai bien compris, deux messages. Je sais où je serai le 8 juin prochain, c'est-à-dire à Montpellier. Je note, d'ores et déjà, cette date. Je vois déjà les membres de mon cabinet se dire, on prend déjà des engagements à venir, mais je crois que c'est important. Il faut aussi aller sur les territoires, parce que vous l'avez dit Monsieur le Président, la forêt est présente partout. Elle est présente partout, même si le F de forêt a disparu de l'intitulé du ministère. J'ai essayé, lorsque le décret a été publié, de rajouter le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. On y a aussi rajouté la pêche, dans ce ministère. L'acronyme faisait un peu bizarre. J'avais dit, allez, on va laisser tomber pour la pêche mais, peut-être que refaire le MAF, avec les deux A, cela avait du sens. En même temps, je crois que ce n'est pas tant que le F soit présent ou non à l'intérieur du logo ou de l'appellation du ministère qui importe. C'est surtout ce qu'on en fait, surtout ce que l'on fait avec la forêt, et avec vous, Mesdames et Messieurs les représentants des communes forestières. C'est là-dessus que nous devons être jugés parce que, comme souvent, c'est comme dans certains colloques, les intitulés sont magnifiques, mais à la fin, qu'en reste-t-il ? Nous nous appuierons sur ce qu'il restera à la fin, c'est-à-dire sur ce que nous aurons fait ensemble et notre contribution pour à la fois préserver la forêt, mais aussi la développer, la rendre plus attractive avec l'ensemble de ses filières. Vraiment, c'est avec un grand plaisir que je viens conclure vos journées de travaux aujourd'hui et conclure votre Assemblée. Je vous remercie de votre invitation.

Ma présence s'inscrit dans une perspective, somme toute, assez simple, qui est celle de porter une véritable stratégie de la forêt française, une stratégie d'influence pour les territoires, une stratégie économique pour les filières, et une stratégie qui porte véritablement les ambitions que vous affichez, toutes et tous, pour la forêt française. Vous le savez, l'actualité de notre ministère est marquée par les Etats généraux de l'alimentation. Si la forêt n'est pas directement concernée par ces ateliers et cette réflexion nationale, de nombreuses réflexions peuvent néanmoins faire écho dans le secteur de la forêt et du bois, qu'il s'agisse de la structuration des

filières, du développement de la bioéconomie, de la création et de répartition de la valeur, ou de réponses aux attentes citoyennes. Les communes que vous représentez sont pleinement concernées par ce qui se joue dans ces Etats généraux, notamment par les enjeux de l'emploi, cela a été dit tout à l'heure parce que je suis arrivé sur cette question des petites entreprises de scierie, la question de la dynamique économique dans nos espaces ruraux, d'entretien des paysages, de préservation de l'environnement d'exception dont jouit, aujourd'hui, notre pays. Tous ces enjeux, le secteur de la forêt et du bois, je les partage aussi et je tiens à vous dire toute l'importance que j'accorde à ce secteur. C'est ce que je suis venu vous dire aujourd'hui.

Pour en revenir à la forêt, tout d'abord, nous serons tous d'accord pour dire que la forêt française constitue un atout extraordinaire pour notre pays. Les enjeux économiques liés à la forêt française en font un secteur stratégique pour l'emploi, 440 000 emplois dans 60 000 entreprises, l'amont forestier, la première et la deuxième transformation, la distribution bois-énergie et une économie qui gère quand même 60 milliards d'euros de chiffre d'affaires. C'est une filière d'avenir pour nos territoires. La forêt est aussi créatrice de biens communs environnementaux importants, en particulier dans le cadre de l'action contre le changement climatique, qui contribue ainsi aux objectifs de l'accord de Paris, protection des sols, protection de l'eau, prévention des risques naturels, préservation des paysages, de la biodiversité, et stockage de carbone. Enfin, elle porte, certains diront surtout, des enjeux sociaux. La forêt participe pleinement à la qualité des paysages et au bien-être des populations. Elle constitue un espace récréatif particulièrement important pour les Français, notamment dans les zones périurbaines. C'est cette thématique d'ailleurs que vous avez choisi aujourd'hui d'approfondir pour votre Assemblée générale. Tous ces enjeux ont largement été développés dans le cadre du Programme national de la forêt et du bois qui s'articule autour de quatre objectifs structurants, qui ne sont pas sans rappeler les objectifs que nous portons aujourd'hui dans le cadre des Etats généraux de l'alimentation, créer de la valeur dans le cadre de la croissance verte en gérant durablement la ressource, répondre aux attentes des citoyens et s'intégrer à des projets de territoire, conjuguer atténuation et adaptation des forêts françaises au changement climatique, et développer des synergies entre la forêt et les industries. Je sais que la FNCOFOR y a participé activement, notamment à travers le groupe de travail forêt et territoires. Je sais aussi que ces enjeux sont repris dans les programmes régionaux en cours d'élaboration avec votre participation active et nécessaire. Le plan d'action est ambitieux, mais la mise en œuvre du programme national est de la responsabilité de tous, la filière, mais aussi l'Etat et ses établissements publics. J'en profite pour saluer les fonctionnaires du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation qui font un travail remarquable sur ces enjeux. Je veux les saluer.

Pour ce qui concerne la forêt publique, l'ONF et la FNCOFOR ont toutes leur part à prendre. Pour cela, le chemin semble tout tracé grâce au contrat d'objectifs et de performance pour 2016-2020 que votre Fédération a signé avec l'ONF et l'Etat, en mars 2016. Ce contrat d'objectifs constitue une feuille de route ambitieuse. Je sais que les choses sont bien engagées. Je citerai, à ce titre, deux actions. La Charte de la forêt communale, signée en décembre 2016, qui permet de préciser la répartition des rôles et des interventions entre les collectivités, propriétaires de forêts, et l'ONF, dans de nombreux domaines, telle que la préservation de la propriété et du patrimoine forestier, l'aménagement forestier, les travaux forestiers, la

commercialisation des bois, la gestion de la faune sauvage, de la chasse et de la pêche ou le patrimoine historique et culturel. Cette Charte conforte la dynamique partenariale et la gouvernance entre la Fédération Nationale des Communes Forestières et l'Office National des Forêts. Elle rappelle aussi le rôle central que jouent les collectivités dans l'aménagement du territoire, qu'il me paraît important de souligner aujourd'hui. Le protocole d'accord tripartite, FNCOFOR, ONF, Fédération Nationale du Bois, signé en décembre 2016, met en avant, la contractualisation et représente un bel outil de sécurisation des approvisionnements. Je serai particulièrement attentif à ce que les engagements pris en matière de mobilisation accrue de la ressource forestière soient également tenus. Nous devons tous, collectivement, relever le défi d'une mobilisation plus importante de nos ressources forestières pour répondre à l'ensemble des enjeux que je viens d'énumérer. Je sais que les communes forestières sont durablement, et depuis longtemps, engagées sur ces sujets.

De son côté, l'Etat, bien évidemment, est là, est présent et il tiendra ses engagements. Sur le volet juridique, tout d'abord. Le plan d'action permettant de réintégrer, dans le Régime forestier, les surfaces non soumises à ce régime a été défini et il est en cours de redéploiement. Les lois de la République doivent s'appliquer de la même façon, pour tous. Il en va de l'avenir du régime forestier, auquel nous sommes particulièrement attachés. C'est pourquoi je serai attentif à la bonne fin du travail engagé par l'ONF et les services déconcentrés, qui donnent déjà des résultats puisque, par exemple, près de 6 000 hectares ont d'ores et déjà été intégrés dans le régime forestier en Nouvelle Aquitaine. Sur le volet budgétaire, le projet de budget 2018, que je présente actuellement aux parlementaires, cela a été le cas hier à l'Assemblée nationale, vient conforter et même souvent renforcer l'ensemble des politiques publiques dont j'ai la charge. Malgré un contexte budgétaire très tendu, j'ai tenu à défendre le respect des engagements pris dans le COP de l'ONF, tant en termes de stabilité des effectifs de l'ONF, que de maintien des crédits budgétaires. Pour ce qui concerne les moyens du fonds stratégique de la forêt et du bois, bien qu'en légère diminution par rapport à 2017, ceux-ci seront deux fois plus importants qu'en 2016. Ces moyens permettront de soutenir des actions structurantes pour le secteur de la forêt et du bois et contribuer aux objectifs fixés dans le programme national.

Les communes forestières que vous représentez sont, certes, des propriétaires forestiers, mais elles jouent aussi un rôle essentiel pour le développement de l'économie des territoires, et donc de l'emploi. Leur adhésion au label UE en est un exemple particulièrement illustratif. Ce dispositif mis en œuvre par mon prédécesseur, Stéphane LE FOLL en 2015, à la demande de la FNB, consiste à limiter l'accès au bois d'œuvre de chêne issu des forêts publiques de l'Etat et des collectivités, aux acheteurs s'engageant à transformer le bois dans l'Union européenne. Cette évolution majeure, rendue possible par une modification réglementaire portée par mon Ministère au Conseil d'Etat et par la participation active de votre Fédération, porte aujourd'hui ses fruits. C'est même un bilan plus que positif qui peut en être dressé. Les prix ont augmenté et les bois sont transformés au profit des scieries en France, en favorisant l'emploi et le maintien de la valeur ajoutée dans nos territoires. Ce sont les sciages, et non plus les grumes, qui sont exportés. C'est un dispositif que nous souhaitons prolonger et porter avec vous.

Mais, je sais que tout n'est pas si simple, tout n'est pas si simple dans le domaine de la forêt. Je sais que nombre de vos adhérents, en particulier ceux des zones

périurbaines, se heurtent parfois, souvent, aux réticences des habitants, des usagers de la forêt, quand vous devez procéder à des coupes. Nous sommes en Ile-de-France, ce territoire est concerné par ce type de problème. Je crois que nous devons faire preuve de pédagogie pour que l'exploitation de la forêt soit bien comprise comme un facteur essentiel de durabilité, et lever ainsi les blocages que j'appellerais des blocages réflexes, qui assimilent la coupe et la suppression de la forêt. Pour cela, j'en conviens, il est aussi nécessaire de faire évoluer la sylviculture dans certaines zones. Je sais que l'ONF y travaille et essaye de vous proposer des alternatives lorsque cela est possible. Il y a un véritable enjeu de pédagogie et de communication car on ne sauvera pas la forêt et les emplois liés en ne l'exploitant pas. Une forêt a besoin d'être gérée pour produire, pour être saine, pour être en mesure d'accueillir le public, sans en menacer la sécurité. Le Régime forestier prévoit une gestion durable de la forêt. Ces deux mots sont aussi importants l'un que l'autre. Nous devons tous, collectivement, nous investir dans ce travail de pédagogie et de communication. L'interprofession, France Bois Forêt, a lancé, début septembre, une large campagne de communication sur l'utilisation du bois, ce matériau entièrement renouvelable et biodégradable. Je lancerai, pour ma part et très prochainement, des actions de communication spécifiques à la forêt. Je sais que vous serez des relais utiles et très précieux sur tous les territoires, pour les relayer et pour amplifier ces différents messages. Les forêts des collectivités sont, enfin, d'excellents vecteurs pour permettre d'éduquer nos enfants et d'expliquer, dès le plus jeune âge, les trois piliers de la forêt que je citais en introduction. Je salue la réussite de l'opération « La forêt s'invite à l'école », à laquelle l'interprofession France Bois Forêt participe activement. De même, je souhaite saluer l'implication des élus et des forestiers qui s'engagent dans des démarches de comités de massifs forestiers destinés à ouvrir le dialogue à tous les partenaires intéressés.

En conclusion, c'est le message de confiance et de mobilisation que je souhaitais vous adresser aujourd'hui. Je veux vous dire qu'un programme national de la forêt et du bois ambitieux a été élaboré. Je sais pouvoir compter sur vous, les élus des communes forestières, pour apporter votre contribution et pour le mettre en œuvre résolument, en particulier en assurant un niveau élevé et durable de mobilisation, mais aussi en développant des initiatives fortes, des initiatives conjointes avec la forêt privée, afin de favoriser l'esprit de filière au cœur de nos territoires. Il nous reste beaucoup de travail à accomplir ensemble. Je souhaite que nous puissions travailler sur une méthode que j'applique depuis mon arrivée au sein de ce ministère. Cette méthode, c'est la concertation. C'est l'écoute. C'est le respect des uns et des autres, et des sensibilités des uns et des autres. C'est comme cela que nous réussissons ensemble à faire en sorte que nous puissions faire émerger une filière dynamique, une filière créatrice de richesses, une filière qui fera la fierté de notre pays, une filière qui fera en sorte que la France et la forêt seront toujours ces deux points intimement liés, parce que la France est un pays forestier et doit le rester. C'est aussi notre ADN. C'est une part de notre identité et c'est notre patrimoine. Ce patrimoine nous devons l'entretenir et nous devons aussi le préserver. Nous comptons sur vous pour porter ensemble ces actions. Je vous remercie de votre attention.